BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 471

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

851 667 048 RCS Lille-Métropole.
OLIPOLY.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1000 EUR.
Adresse : 73, rue Ferrer, 59155 Faches-Thumesnil.
Précédent propriétaire : 753 704 212 RCS Lille-Métropole. **LOGISTAD.** 851 667 048 RCS Lille-Métropole. **OLIPOLY.**
Date de commencement d'activité : 6 juillet 2020.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : 753 704 212 RCS LILLE METROPOLE. LOGISTAD, Forme : Société par actions simplifiée, Capital : 100 000,00 €, Adresse : 73 rue Ferrer 59155 Faches-Thumesnil. Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce. Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE la Société LOGISTAD (SOCIETE ABSORBEE), société par actions simplifiée au capital de 100 000 €, dont le siège est situé 73 rue Ferrer 59155, Faches-Thumesnil, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 753 704 212, par la Société OLIPOLY (SOCIETE ABSORBANTE), société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège est situé 73 rue Ferrer 59155, Faches-Thumesnil, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 851 667 048. Evaluation de l'actif et du passif de LOGISTAD (société absorbée) dont la transmission à OLIPOLY (société absorbante) est prévue : Montant de l'actif : 23 188,00 €, Montant du passif : 59 892,00 €, Soit un actif net apporté de - 36 704,00 €, Augmentation du capital de la Société OLIPOLY (société absorbante) : La Société OLIPOLY (société absorbante) détenant la totalité des parts sociales de la société LOGISTAD (société absorbée), il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts sociales émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : Mali de - 136 704,00 €. Cette fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2020. Dépôt du projet de fusion : Le projet de fusion établi le 6 juillet 2020 a été déposé le 24 aout 2020 au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE..